

**COMPTE RENDU COMITÉ SYNDICAL**  
**du vendredi 12 mars 2021**

**Etaient présents :**

Madame Caroline MAILLARD, Monsieur Sylvain MARTIN, Monsieur Nicolas GALLOT, Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Madame Anne-Sophie GUÉRIN, Monsieur Jean-Claude DELAUNE, Monsieur David DINTILHAC, Madame Nathalie VINOT, Monsieur René MOULIN, Monsieur Lionel BOUILLETTE, Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, Monsieur Alain THIERY, Monsieur Julien LOUCHEUX, Monsieur Robin MOR, Madame Huguette LE COZ, Madame Martine BEIGNET, Madame Marie-Catherine HERNANDEZ-FRANCISCO, Monsieur Thibault FLINÉ, Monsieur Daniel RAYMOND, Monsieur Yannick TORRES, Monsieur Michel CALMY, Monsieur Thomas GROLEAU, Monsieur Pascal MAGNIER, Madame Nadège COSCO, Monsieur Jean-Paul CULINAS, Monsieur Gérard THOMAS, Madame Véronique FEMENIA, Monsieur Laurent AVELANGE, Monsieur Maurice DECAT, Madame Françoise BICHON-LHERMITTE, Madame Nathalie DAOULATIAN, Monsieur Pascal GOUHOURY, Madame Mylène MUSY, Monsieur Christophe MERLE, Monsieur Laurent SIGLER, Madame Marie-France OTTO-BRUC, Madame Karen SCHNEIDER, Madame Sylvie MONCHECOURT, Monsieur Jean-Yves CORBEL, Monsieur Dikran ZAKHOSSIAN, Monsieur Patrick SEPTIERS, Madame Gael TANGUY, Madame Laure DUMAS-PRIMBAULT, Monsieur François FORTIN, Monsieur Hervé JOCHMANS, Monsieur Fabrice ETTORI, Monsieur Cyril DRONET, Madame Pascale LELOT-BERDIER, Monsieur Didier LIMOGES, Monsieur Jean-Claude POILPREZ, Monsieur Bruno MICHEL, Madame Josiane PACHOLSKI, Madame Pascale PALARD, Monsieur Eric DESHAYES.

**Absents excusés :**

Monsieur Fabien HERREMAN, Monsieur Johnny NANTY, Monsieur Jérémy CHARBONNEAU, Monsieur Michel DANNEQUIN, Madame Adelaïde SASSINE, Monsieur Savinien COMBET, Monsieur Hervé DEBOUTIERE.

**Secrétaire de séance :** Madame Sylvie MONCHECOURT

**Délégués titulaires :**

Nombre : 82

Présents : 53

**Délégués suppléants :**

Nombre : 82

Présents : 2

Nombre de délégués présents : 55

**Absents représentés : 2**

Madame Adelaïde SASSINE par Monsieur Thibault FLINÉ, Monsieur Hervé DEBOUTIERE par Monsieur Christophe MERLE.

Nombre de votants : 57

Le comité syndical régulièrement convoqué le vendredi 5 mars 2021 s'est réuni ce jour, le vendredi 12 mars 2021 à 18h30 à la salle Rolland Dagnaud de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18h35.

Monsieur le Président présente aux élus Madame Aurélie DELMAËT, qui occupera officiellement le poste de Directrice générale des services du SMICTOM à partir du lundi 22 mars. L'ensemble des élus souhaite la bienvenue à Madame DELMAËT.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 2/ Autorisation au Président d'engager une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés
- 3/ Autorisation au Président de lancer un nouveau marché de fourniture de composteurs
- 4/ Approbation du Compte de Gestion 2020
- 5/ Approbation du Compte Administratif 2020
- 6/ Reprise et affectation du résultat 2020
- 7/ Vote du Budget Primitif 2021
- 8/ Amortissements 2021
- 9/ Vote de la participation mensuelle et annuelle 2021 des adhérents au SMICTOM
- 10/ Attribution d'une subvention à l'association Zero Waste Fontainebleau-Avon
- 11/ Réduction du montant annuel de la redevance spéciale pour les établissements fermés du 30 octobre au 31 décembre 2020

### **1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir valider le compte-rendu du dernier comité syndical en date du 19 janvier 2021.

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Approuve le compte-rendu de la séance précédente.

### **2/ Autorisation au Président d'engager une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**

Monsieur le Président rappelle au comité syndical que le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés arrivera à son terme le 31 mai 2022.

Il explique que, dans le cadre de l'élaboration du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, il convient de lancer une procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Afin d'anticiper au mieux les besoins et les améliorations à apporter au prochain marché, Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du prochain marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Autorise le Président à engager une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés.

### **3/ Autorisation au Président de lancer un nouveau marché de fourniture de composteurs**

Monsieur le Président explique au comité qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour la fourniture de composteurs. Cette consultation devra être réalisée au cours de l'année 2021.

Il est rappelé que le compostage est une pratique de valorisation des biodéchets in situ qui permet de réduire la production de déchets des ménages de près de 30%.

Afin encourager la pratique du compostage en tant que solution de réduction à la source des déchets ménagers, le SMICTOM fournit depuis des années des composteurs aux habitants et aux établissements de restauration collective du territoire.

Monsieur le Président demande au comité de bien vouloir l'autoriser à lancer une consultation pour le marché de fourniture de composteurs.

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Autorise le Président à lancer un nouveau marché de fourniture de composteurs.

#### **4/ Approbation du Compte de Gestion 2020**

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Véronique FEMENIA, vice-présidente en charge des finances.

Madame Véronique FEMENIA présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion 2020.

Madame la Vice-Présidente explique qu'après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Madame la Vice-Présidente demande au comité syndical de bien vouloir statuer :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020
- sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- sur la comptabilité des valeurs inactives

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir délibérer sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur.

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Approuve le Compte de Gestion 2020

#### **5/ Approbation du Compte Administratif 2020**

Monsieur le Président explique au Comité syndical qu'il convient de se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2020.

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Véronique FEMENIA, Vice-Présidente en charge des finances.

Madame Véronique FEMENIA indique à l'assemblée délibérante que le Compte Administratif laisse apparaître :

En section de Fonctionnement, un déficit de 673 346,44 euros qui, compte tenu de l'année précédente, détermine un excédent global de clôture de 2 192 544,07 euros,

En section d'Investissement, un déficit de 613 779,32 euros qui, compte tenu de l'année précédente, détermine un déficit global de clôture de - 315 528,14 euros.

Le compte administratif peut se résumer comme suit :

	Résultat de clôture 2019	Résultat 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	298 251,18 €	- 613 779,32 €	- 315 528,14 €
Fonctionnement	2 865 890,51 €	- 673 346,44 €	2 192 544,07 €
<b>Total</b>	<b>3 164 141,69 €</b>	<b>- 1 287 125,76 €</b>	<b>1 877 015,93 €</b>

Madame Virginie ROUBLIN détaille les résultats du Compte Administratif 2020.

Le Président se retire et laisse Madame Véronique FEMENIA, Vice-Présidente en charge des finances, présider au vote du Compte Administratif.

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Approuve le Compte Administratif 2020.

#### 6/ Reprise et affectation du résultat 2020

Monsieur le Président annonce que,  
Après présentation du compte administratif 2020 du SMICTOM,  
Après présentation du compte du percepteur 2020,

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Véronique FEMENIA, vice-présidente en charge des finances.

Madame Véronique FEMENIA explique qu'il convient d'affecter le résultat 2020 comme suit :

	Résultat de clôture 2020
art 002 (F/R) Résultat de fonct reporté	1 877 015,93 €
Article 001 (I/D)	315 528,14 €
Affectation au c/ 1068	315 528,14 €

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Approuve la reprise et l'affectation des résultats 2020

#### 7/ Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le Président explique que le comité syndical doit délibérer sur l'adoption du budget 2021.

Monsieur le Président expose au comité syndical le budget primitif de l'année 2021 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 16 788 176,60 Euros
- Section d'investissement : 1 521 764,83 Euros

Comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2021 intègre la reprise anticipée des résultats de clôture des exercices précédents (+ 1 877 015,93 €).

Ce résultat constitué depuis plusieurs années permet au syndicat de programmer des investissements autofinancés et de limiter l'augmentation des participations des EPCI adhérents malgré les différentes hausses des coûts.

Madame Véronique FEMENIA indique que ce budget prend en compte le contexte économique et social lié à la pandémie de COVID-19 ainsi que de la hausse des coûts de traitement annoncés par les syndicats auxquels adhère le SMICTOM.

Madame Virginie ROUBLIN précise que l'élaboration du Budget Primitif 2021 prend en compte les données démographiques du territoire du SMICTOM, qui impacte la quantité de déchets produits, l'évolution des coûts de collecte et de traitement des déchets, l'évolution de la qualité du tri des déchets, l'extension de certains services à de nouvelles communes du territoire et les projets d'investissements pour 2021 (notamment l'implantation de conteneurs enterrés).

Madame Virginie ROUBLIN présente en détails le Budget Primitif 2021 en évoquant successivement les sections de fonctionnement puis d'investissement.

Monsieur le Président annonce lors de la présentation des montants budgétés aux coûts de traitement des déchets que le SMICTOM-LOMBRIC vient d'informer ses adhérents d'une nouvelle augmentation de ses tarifs sur l'incinération des ordures ménagères, en raison de l'augmentation de la TGAP. Cette hausse n'a été communiquée que très récemment lors de la réunion de Bureau du SMICTOM-LOMBRIC du mercredi 10 mars, elle n'était donc pas prévue lors de l'élaboration du Budget Primitif par les services du SMICTOM. Celle-ci impactera le Budget à hauteur de 132 000 euros sur l'année 2021.

Monsieur le Président indique qu'une partie de la hausse des coûts de traitement a été pris en charge par le SMICTOM afin que les participations des communes soient le moins impactées.

Monsieur le Président rappelle que le SMICTOM accompagnera les communes dans leurs projets d'implantations de conteneurs enterrés en 2021 comme les années précédentes. Le syndicat aura recours à un emprunt pour financer ces dépenses. Le Président souligne que ce sera le premier emprunt contracté par le SMICTOM.

Monsieur Michel CALMY pose la question de la possibilité de quitter le SIREDOM pour les communes concernées par le traitement de leurs déchets dans ce syndicat.

Monsieur le Président répond que le retrait des 4 communes concernées ne serait pas nécessairement à l'avantage du contribuable de ces communes. En effet les investissements dans les installations de traitement des déchets des syndicats comme le SIREDOM sont lourds et induiraient des compensations financières en cas de retrait.

Madame Virginie ROUBLIN complète la réponse du Président en indiquant que malgré la ventilation de la dette du SIREDOM sur plusieurs années qui impacte les communes, les coûts de traitement de ce syndicat ne sont pas prohibitifs. De plus, le SIREDOM valorisant aujourd'hui tous les plastiques, le retrait de ce syndicat signifierait pour les administrés un retour aux anciens gestes de tri, car les autres syndicats de traitement auxquels adhère le SMICTOM ne proposent pas cette valorisation pour le moment.

Monsieur René MOULIN demande si la hausse de la participation des communes ayant le SIREDOM comme syndicat de traitement s'explique uniquement par la hausse des tonnages collectés ou s'il y a d'autres raisons.

Madame Virginie ROUBLIN répond qu'en raison de l'historique sur ces communes, notamment lors de la création de Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, les montants annoncés par le SIRTOM (précédent syndicat en charge de la collecte des déchets) via une convention transitoire signée entre l'agglomération et ce syndicat, ne couvraient pas les coûts réels de la collecte et du traitement des déchets. Aussi le SMICTOM a dû réévaluer les participations demandées aux communes, tout en en prenant encore une partie en charge, puisque celles-ci couvrent aujourd'hui à peine le coût du traitement des déchets.

Monsieur René MOULIN complète son propos en soulignant que le retrait SIREDOM induirait des compensations financières pour les Points d'Apports Volontaires et les écocentres (déchèteries) dont celui d'Amponville récemment construit. Monsieur MOULIN estime en conséquence qu'un retrait du SIREDOM ne serait pas une bonne idée.

Monsieur le Président demande au comité syndical de délibérer et de voter le budget 2021.

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Adopte le Budget Primitif 2021.

### **8/ Amortissements 2021**

- Vu le projet de budget primitif pour l'année 2021
- Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales et ses décrets d'application,
- Vu l'instruction codificatrice n°96/078 M14 du 1<sup>er</sup> août 1996,
- Vu la délibération n°2006-04-03-06 adoptant les durées d'amortissements des biens renouvelables,
- Vu l'arrêté du 09 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,
- Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 Août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles comptables et budgétaires,
- Vu le CGCT,
- Vu la délibération n°2021-19-01-08 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le comité syndical,  
Après délibération et à l'unanimité,  
Approuve les montants des amortissements 2021.

## **9/ Vote de la participation mensuelle et annuelle 2021 des adhérents au SMICTOM**

Monsieur le Président,

Après avoir exposé le budget 2021, les amortissements 2021, demande au comité de bien vouloir valider le montant des participations mensuelles et annuelles pour les adhérents du SMICTOM.

<b>Collectivités</b>	<b>Participations mensuelles</b>	<b>Participations annuelles</b>
Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	701 859,81 €	8 422 317,78 €
Communauté de Communes de Moret Seine et Loing	314 966,88 €	3 779 602,57 €
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux	9 757,27 €	117 087,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 583,96 €</b>	<b>12 319 007,55 €</b>

Le comité syndical,

Après délibération et à l'unanimité,

Valide le montant des participations mensuelles et annuelles pour les adhérents du SMICTOM.

## **10/ Attribution d'une subvention à l'association Zero Waste Fontainebleau-Avon**

Monsieur le Président expose au comité syndical que le SMICTOM de la Région de Fontainebleau accompagne les initiatives locales en faveur du développement durable. L'association Zero Waste Fontainebleau-Avon a été créée en juin 2019 afin de proposer au plus grand nombre des solutions locales de réduction des déchets. Celle-ci a notamment participé activement à l'édition 2019 du Festival Terre Avenir.

En 2020, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et l'association Zero Waste Fontainebleau-Avon ont souhaité nouer un partenariat sur le long terme afin de soutenir des actions de sensibilisation communes auprès du grand public. Ainsi, le SMICTOM met à la disposition de l'association Zero Waste un local dans lequel celle-ci entrepose son matériel de sensibilisation, notamment de la vaisselle.

Afin de pérenniser les actions de l'association Zero Waste Fontainebleau-Avon en 2021, Monsieur le Président demande au Comité de bien vouloir l'autoriser à lui verser une subvention de 2000 euros. Cette somme sera utilisée par l'association pour constituer un relai vaisselle (vaisselle légère et uniforme) mis à disposition des organisateurs d'événements locaux publics, privés ou associatifs.

Le comité syndical,

Après délibération et à l'unanimité,

Autorise le Président à verser à l'association Zero Waste Fontainebleau-Avon une subvention de 2000 euros.

**11/ Réduction du montant annuel de la redevance spéciale pour les établissements fermés du 30 octobre au 31 décembre 2020**

Monsieur le Président explique qu'en raison du second confinement sanitaire national du 30 octobre au 31 décembre 2020, la collecte de nombreux établissements soumis à la redevance spéciale, a été suspendue totalement ou partiellement. En effet les restaurants et bars n'ont pu rouvrir leurs portes depuis le 30 octobre 2020.

Monsieur le Président propose au Comité de déduire du montant de la redevance spéciale les semaines de fermeture correspondantes pour les établissements dont le contrat est supérieur à 16 semaines.

L'ordre du jour étant épuisé et constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur le Président remercie Madame Virginie ROUBLIN pour tout le travail effectué au cours des 12 années passées à la Direction générale des services du SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

À la suite de ces propos, le Président clôt la séance à 19h40.

Moret-Loing-et-Orvanne, le .....19/03/21.....

Le Président,

Monsieur Pascal GOUHOURY

La secrétaire de séance,

Madame Sylvie MONCHECOURT



A large, stylized handwritten signature in blue ink, starting with a large loop and ending with a long, sweeping tail.

